



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2002
Français
Original: arabe

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël dans Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Lettre datée du 3 mai 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de mai 2002 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en vue d'examiner les actes israéliens illégaux dans Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé.

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe arabe
(*Signé*) Omer Bashir Mohamed **Manis**

